

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-54

Séance du 23 juin 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig, Soazig Quillard, Elisabeth Martin

Représentée : Michel Pécoul par Fatima Chomat

Absente : Sophie Thomas

Secrétaire : Frédéric Froment

2025-54- Positionnement de la commune concernant des parcelles à l'entrée du village mises en vente

Sur proposition de monsieur Apeloig, monsieur le maire ouvre le débat sur l'opportunité pour la commune de se porter, sur le principe, acquéreur des parcelles AD 125 (437 m²) et AD 126 (550 m²) situées à l'entrée du village, mises en vente par monsieur Dantella, désireux de se séparer de tous les terrains qu'il possède sur Gresse.

Il précise que, conformément à la loi, monsieur Joël Freydier, éleveur, exploitant locataire de ces parcelles, serait prioritaire s'il se portait lui-même acquéreur. Et que le prix total d'achat n'excéderait pas 2000 €.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'autoriser le maire à déclarer la commune candidate à l'acquisition de ces terrains.

VOTANTS 9

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 23 juin 2025,

Monsieur Rémi Goube

Maire



Délibération transmise à la préfecture le 30/6/25

Publiée et notifiée le 30/6/25